

29 AVR. 2011

REPUBLIQUE FRANCAISE

Service Courrier

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE DU 30 MARS 2011

DLB 862/11

L'an deux mille onze et le mercredi 30 mars à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

Mmes Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Sylvie KLEIN, Sylvie LESCURE, Monique MOLINIER, Marie-Christine PINOL, MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSÉ, Gérard BARO, Gérard BARRAU, Gérard BELLOC, Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Olivier BRUN, Marcel BUISSON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Philippe ENJERLIC, Charles FAURE, André GALINIER, Jacques GARRIGA, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Alain HUC, Philippe HUPPE, Christian JANTEL, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Louis MADALLE, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Jacques MARTI, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Robert RALUY, Ansiou REVALOR, Gérard ROQUES, Philippe ROUGEOT, Alain RYAX, Edgard SICARD, Alain SENEGAS, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER, Claude VISTE.

Absents excusés :

Mme Josiane BUCHACA, Michèle DERSON,
MM. Louis BORRAS, Richard DRUILLE, André FRETAY, Robert GAIRAUD, Michel MAS

Objet : CESSION DE BACS AU REBUT : CREATION D'UN NOUVEAU TARIF

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SICTOM a la possibilité de vendre les bacs de collecte, rendus inutilisables et destinés au rebut aux fins de recyclage.

Il indique que, pour ce faire, il est nécessaire de créer un tarif de vente.

Il propose de fixer celui-ci à 90 € la tonne.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

27 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

APPROUVE la vente les bacs de collectes inutilisables de la collectivité aux fins de recyclage.

AUTORISE Monsieur le Président à créer un tarif de vente à 90 € la tonne.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
27 AVR. 2011
SERVICE COURRIER